

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 27 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 20/02/2025

Date d'affichage : 06/03/2025

N° Délibération : 07/02/2025

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Marino PEGORARO, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Gabriel LEFEVRE, Claire DACHICOURT non représentée, M. Hervé PROYART représenté par Michel VAN DE VELDE, M. Vincent RETOURNÉ représenté par Chrystèle CATEL.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Christian BOULOGNE est nommé secrétaire de séance.

DEL N°07-02-2025 Lutte contre les violences familiales

Le Maire expose que les communes ont été contactées par la préfecture et qu'il serait intéressant que la commune de Morisel s'engage dans la lutte contre les violences familiales. Cet engagement doit être validé par le conseil municipal. En effet, une délibération du conseil municipal doit autoriser à signer cette Charte, et désigner le ou la référent(e) "lutte contre les violences conjugales" en son sein (tel qu'indiquait à l'alinéa 2 de la Charte), transmise en pièce jointe avec la convocation à la réunion du conseil municipal de ce jour. Cela inscrirait démocratiquement cet engagement dans les années à venir pour les habitantes et habitants de la commune de Morisel.

Monsieur le Maire demande qui veut être volontaire pour représenter la commune : M. Gabriel LEFEVRE se porte volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour :

- **Désigne** Monsieur Gabriel LEFEVRE comme représentant de la commune de Morisel.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette charge (jointe en annexe à la délibération).

Le secrétaire de séance
Christian BOULOGNE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 03 mars 2025.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 06 mars 2025.